

PRIZ DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE. Un an. Six mois. Trois mois. 30 f. 18 f. 9 f. HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE. Un an. Six mois. Trois mois. 40 f. 20 f. 10 f.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er. A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co. directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 19 décembre 1848.

Vendredi, l'Assemblée a discuté le projet de loi concernant les quatre douzièmes provisoires à percevoir sur l'exercice 1849, le budget de cet exercice ne pouvant être discuté à temps. M. Pascal Duprat voulait qu'on n'autorisât le gouvernement à n'en percevoir que deux. L'Assemblée, sur les instances de M. de Lamoricière, a repoussé l'amendement. M. Duprat a demandé alors que l'autorisation ne fût accordée que pour trois douzièmes. Cette proposition a été votée malgré de nouveaux efforts de M. le ministre.

On voit par ce vote que l'Assemblée ne veut pas prendre d'engagements à long terme. Elle veut voir venir le prochain cabinet; elle est disposée à donner son concours au nouveau pouvoir, mais encore faut-il que les ministres prouvent par leurs premiers actes qu'ils marcheront dans une voie républicaine.

L'Assemblée jusqu'ici ne se préoccupe pas des cris qui retentissent autour d'elle: Votre mandat est expiré; la Constitution est proclamée, le président est élu, vous n'avez plus rien à faire, vous seriez un embarras, retirez-vous!

Elle a raison; nommée par le suffrage universel, émanation de la nation tout entière, elle a mission de faire les lois organiques, elle doit accomplir sa tâche. Les criailleries des royalistes, leurs menaces, leurs injures même doivent-elles l'effrayer? Qu'elle reste à son poste, qu'elle laisse passer l'orage; lorsque l'engouement sera un peu moins vif, — et les hommes passent vite par le temps qui court, — elle sera peut-être l'espérance de ce peuple qui a cédé sans réflexion à l'entraînement des souvenirs. Les masses peuvent obéir parfois à un sentiment, une assemblée nationale, constituante, souveraine, ne saurait avoir d'autre guide que la raison, si elle veut être digne du mandat qu'elle a reçu.

Que M. Bonaparte monte au fauteuil de la présidence auquel l'appelle la majorité des suffrages, mais que l'Assemblée reste maîtresse, comme c'est son droit et son devoir, d'accorder ou de refuser le budget aux ministres qu'il choisira.

La nation n'a pas entendu créer un pouvoir despotique; à ses mandataires appartient la mission de fixer les dépenses, d'arrêter le chiffre des recettes. Quelle que soit la forme gouvernementale, nous ne pensons pas que personne songe sérieusement à faire percevoir l'impôt sans qu'il soit voté. Qui oserait rétrograder jusque-là? L'Assemblée accorde les premiers fonds nécessaires à la marche des affaires; elle se réserve de discuter plus tard le budget qui n'a pu l'être encore. C'est de la sagesse, c'est de la justice; il faut bien que les nouveaux ministres présentent leurs plans financiers et que le pays sache à quoi s'en tenir sur la suppression des impôts qu'on lui a promise. Que chacun récolte le fruit de ses œuvres!

Il s'est agi, après le vote des trois douzièmes, de la suspension du décret du gouvernement provisoire qui avait supprimé, à partir de 1849, l'impôt sur le sel. Assurément, s'il est un impôt dont les campagnes ont le droit de demander la suppression, c'est bien celui-là. Cependant un des représentants qui figurent dans une des combinaisons ministérielles, M. Bineau, est venu demander que l'effet du décret du gouvernement provisoire fût suspendu jusqu'à ce que la discussion du projet présenté par le ministère actuel des finances eût résolu la question. L'Assemblée, à une faible majorité, a voté dans ce sens.

M. le ministre actuel des finances a vivement insisté pour qu'on ne créât pas un embarras au pouvoir nouveau en décidant, dès maintenant, qu'on lui ôterait une ressource finan-

cière annuelle de 70 millions. Il a consenti à accepter une part de l'impopularité qui s'attachera au maintien de cet impôt.

Quant à l'Assemblée, il s'en est fallu de 14 voix seulement que la majorité ne rejetât la proposition et ne confirmât le décret du gouvernement provisoire. La minorité si nombreuse qui a repoussé cette proposition n'a pas oublié les promesses faites au pays, la suppression de cet impôt. Malgré leur désir de ne pas gêner l'action des futurs ministres de la République, ceux qui la composent n'ont pas cru pouvoir manquer à leur parole.

Nous regrettons de voir la majorité de l'Assemblée faire de la générosité hors de propos. Espère-t-elle qu'on lui en saura gré? De tous les impôts qui grèvent la consommation, celui qui pèse sur le sel est assurément l'un des plus fatals à l'agriculture, au développement de l'élevage des bestiaux, si arriérée chez nous. La question a été assez long-temps étudiée, elle est jugée; le peuple comptait sur la suppression de la taxe, et, lorsque bientôt il fera entendre ses plaintes à cet égard, les séides du parti en rejeteront le blâme sur l'Assemblée actuelle. Alors on oubliera qu'elle n'a pas voulu créer des embarras au pouvoir, qu'elle lui a donné les moyens de faire face au paiement des services publics; on lui reprochera d'avoir sacrifié l'agriculture. Alors aussi elle comprendra, mais trop tard, qu'on ne doit jamais subordonner les principes au désir de se montrer généreux.

La discussion sur la taxe du sel a dû revenir à la séance de lundi; d'après ce qu'on nous écrit aujourd'hui de Paris, l'Assemblée paraissait disposée à voter une réduction du droit de 30 à 10 c. par kilogramme.

Au moment où la nouvelle loi sur la taxe des lettres va être mise en vigueur, nous croyons devoir remettre sous les yeux de nos lecteurs ses principales dispositions.

Toute lettre du poids de sept grammes et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur de bureau à bureau, paiera 20 c.

Les lettres pour la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe.

Les lettres dont le poids excédera sept grammes et demi, mais qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, paieront 40 c.

Les lettres et paquets de papier d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes seront taxés à 1 fr.

Les lettres et paquets d'un poids supérieur ne seront pas reçus dans le service des postes.

Les lettres recommandées et les lettres chargées seront soumises au double port; l'affranchissement en sera obligatoire.

L'administration des postes est autorisée à faire vendre aux prix de 20 c., 40 c. et 1 fr. des timbres et cachets dont l'application sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement.

Élection du président de la République.

Voici le chiffre donné ce matin par un de nos correspondants de Paris et constaté dimanche matin:

Louis-Napoléon Bonaparte. . . 4,691,322 suffrages. Cavaignac. 1,163,513

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 13 décembre. — Le ministère est formé; sa composition est vraiment démocratique.

Vincenzo Gioberti à la présidence du conseil et aux affaires étrangères; Riccardo Sineo à l'intérieur; Ettore di Sonnaz à la guerre; Vincenzo Ricci aux finances; Urbano Ratazzi à la justice; Carlo Cadorna à l'instruction publique; Domenico Buffa à l'agriculture et au commerce; Sebastiano Tecchio aux travaux publics. — Gènes est tranquille.

ROME, 11 décembre. — Les chambres viennent d'établir une régence provisoire de trois personnes; elle est composée du prince Corsini, du sénateur de Bologne Zucchini, du syndic d'Ancone. Cette régence cessera ses fonctions dès que le pape sera de retour à Rome.

Paris, le 17 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier l'Assemblée Nationale devait être mise en demeure de se prononcer sur une motion de M. Rolland. Depuis quelques jours, le mot d'ordre est donné à toutes les feuilles orléanistes et légitimistes pour discréditer l'Assemblée sortie du suffrage universel, et pour provoquer contre elle des manifestations qu'on appelle hypocritement légales. Nous le demandons à tout homme sincère, qu'y a-t-il après le suffrage universel? Rien qu'un abîme. Si on démolit une assemblée sortie du vote général de la nation, on se trouve en présence du chaos et des ruines. Si certain parti veut qu'on en vienne là, qu'il nous dise ce qu'il y gagnera.

Le grand argument des légitimistes et des orléanistes qui manœuvrent pour un bouleversement futur et qui déclament contre l'Assemblée, c'est que l'Assemblée ne représente plus l'opinion. Et qui vous l'a dit, s'il vous plaît? Vous demandez que la Constitution soit soumise à la sanction du peuple, il fallait donc le demander pendant qu'on la discutait; nous avons la conviction que le peuple eût répondu par une approbation, c'est-à-dire par un oui, à cette demande: Approuvez-vous la Constitution?

Veut-on tout remettre en question? Veut-on faire discuter un pacte qui a coûté six mois de travail à une Assemblée, qui résume toutes les constitutions antérieures? Mais oui et comment? Cela est-il possible? Ne serait-ce pas se jeter dans un dédale inextricable? Ce que l'on voudrait en réalité, c'est le renversement de la République au moyen d'une surprise.

On voudrait détruire la charte populaire si péniblement élaborée, pour nous ramener à la monarchie, à celle d'Henri V selon les uns, à celle des Orléans selon les autres. Nous espérons bien qu'ils ne réussiront ni les uns ni les autres.

La Constitution, dont les deux partis royalistes ne veulent pas, a pour clef de voûte une présidence de la République, et le peuple l'a sanctionnée par son vote du 10 décembre.

Est-ce que MM. Cavaignac, Ledru-Rollin, Lamartine ne devaient pas rester, s'ils eussent été nommés, dans les limites de la Constitution? Cela n'était-il pas notoire, et n'auront-ils pas ensemble une minorité de 1,500,000 voix? Est-ce que M. Bonaparte n'a pas publié un manifeste où il promet fidélité à la Constitution, et où il s'engage à rendre le pouvoir, au bout de quatre années, à son successeur? C'est sur ces promesses que le peuple a voté. De quel droit lui supposez-vous une arrière-pensée? Est-ce qu'en allant au scrutin il n'a pas confirmé la Constitution faite par ses mandataires? Est-ce qu'en nommant un président, il n'a pas consacré nos nouvelles institutions?

Mais on va plus loin, et ceci nous ramène au début de cet article. Un journal a osé dire que l'Assemblée avait dépassé son mandat le 4 mai, qu'elle avait été infidèle à son mandat en proclamant la République sous la pression des clubs parisiens. C'est là une indigne manœuvre, et si le peuple pouvait

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

XIX.

LE SERMENT.

Lénore remonta dans sa chambre, épouvantée des soupçons de Wenceslas, des dangers que courait sa souveraineté... Elle eût voulu la rappeler à l'instant même... Mais c'eût été une démarche inconvenante devant le comte de Norberg. Elle était frappée aussi de la disparition du chapelain, et ne savait comment cette pensée la préoccupait autant, au milieu des inquiétudes que lui inspirait la situation de sa chère maîtresse; il semblait qu'il y eût un lien secret entre la fin tragique de ce vénérable prélat, si elle avait eu lieu en effet, et le péril où la jalousie de Wenceslas mettait l'impératrice.

Tandis qu'elle réfléchissait ainsi à la fenêtre de la tour, elle aperçut, à la faible lueur du fanal éloigné, un panache rouge qui se glissait au pied des fortifications, le long du mur d'enceinte, et se dirigeait vers l'entrée du petit escalier de la tour.

A la marche de ce panache empreinte d'une espèce de sournoiserie, Lénore reconnut ou plutôt devina Wenceslas.

A l'instant elle se précipita vers l'escalier, le descend comme un souffle de vent, entre dans la chambre de Norberg, et saisit la main de l'impératrice en s'écriant:

— Madame, voici le prince; c'est vous qui êtes en haut, c'est moi qui suis ici.

A peine a-t-elle achevé que Sophie, qui a pris les ailes d'un oiseau pour monter les degrés, est en effet dans la chambre haute.

Lénore referme la porte, prend une tasse de boisson qui se trouve à sa portée, se penche sur le canapé où Norberg, que la surprise tient immobile, est encore étendu, appuie une main sur le dos du siège et de l'autre approche la coupe des lèvres du malade. A la voir ainsi calme et souriante, on dirait qu'elle est là depuis long-temps et que des moments d'intimité ont précédé le tendre soin qu'elle rend.

A la même minute Wenceslas entre comme une bombe; comme elle il fond avec rapidité et s'arrête lourdement.

Il ne songe point à considérer le gracieux tableau qu'offrent deux figures d'une indicible beauté, groupées d'une manière harmonieuse et touchante. Il enveloppe la jeune fille du regard pour bien se rappeler de son nom et de cette conviction rassurante que c'est elle et non point l'impératrice qui cultive ainsi la charité près du plus séduisant seigneur de la cour.

— Vous êtes bien empressée, mademoiselle, dit-il enfin en soufflant bruyamment, de venir savoir des nouvelles du malade.

— Sire, dit-elle en riant, vous venez bien savoir des miennes.

— Je ne viens pas en secret, moi; j'entre ouvertement.

— Votre manteau, monseigneur, est tout blanc de la poudre de la muraille.

— Vous pouviez au moins prendre ma volonté avant de faire une telle incartade.

— Une bonne action, sire, vous deviez la prescrire d'avance!

— C'est bon... Où est l'impératrice?

On entendit alors au-dessus la voix un peu tremblante mais distincte de Sophie, qui chantait en s'accompagnant de la harpe.

— Son altesse vous répond elle-même, dit Lénore en élevant le doigt vers l'étage supérieur.

— Que va-t-elle faire dans votre chambre?

— Ma harpe est à sa voix, elle aime à en jouer.

— Il ne manque pas de harpes dans nos appartements.

— Le froid les a détendues, sire; on ne peut y trouver d'harmonie...

— Il suffit; je vais dire à la princesse de descendre... Pour vous, mademoiselle... c'est bien... restez ici.

Il se dirigea vers la porte; puis, quand il fut sorti, il dit encore en tenant le battant entrouvert:

— Demain toute la cour saura que la première demoiselle d'honneur a passé la nuit dans la chambre du malade, qu'elle traîne à merveille.

Et, tournant la clef, il ferma la serrure à double tour en dehors.

Tout cela s'était passé si vite, que Norberg, sous le poids d'une émotion violente (où la scène qui venait d'avoir lieu n'était pour rien), n'avait pas prononcé une parole.

Quand il fut seul avec la jeune fille, ces mots s'échappèrent enfin de ses lèvres tremblantes:

— Vous, encore ici, Lénore!

— Ah! c'est vrai, dit-elle en riant; j'ai oublié mon serment.

Puis, voyant que Norberg baissait la tête d'un air sombre, elle croisa les bras et dit avec impatience et gaieté:

— Ah çà! voyons, monseigneur, vous avez donc peur de moi?

— Lénore...

— Vraiment! quand ma chère maîtresse était en aussi grand péril, j'avais bien autre chose à faire que de songer à vos caprices de malade!... Vous ne voyez donc pas que l'empereur est jaloux maintenant... jaloux de la pure, de la pieuse Sophie... qu'il venait ici pour la surprendre près de vous, et que sa colère eût été terrible? Heureusement, j'ai vu venir Wenceslas, et je suis arrivée à temps... Oh! notre princesse est sauvée!

Et la jeune fille frappait ses mains de joie.

— Je comprends... C'est bien, dit le comte. Maintenant, sortez... je vous en supplie...

se laisser prendre à ce piège, il n'y aurait plus de stabilité, nous retomberions dans les révolutions violentes que la République et le suffrage universel doivent à jamais rendre impossibles.

— Il s'opère déjà une réaction dans le peuple des travailleurs contre le candidat auquel il a donné le plus grand nombre de ses voix. Cette réaction n'est pas juste. Il a cru que le travail allait reprendre comme par enchantement. Le travail ne reprendra qu'avec le temps, quel que soit le chef de la République.

Quant aux campagnes, il faut qu'elles s'attendent à payer tout autant d'impôts que par le passé, sauf les 43 centimes, qui ont été une contribution exceptionnelle et passagère. M. Bonaparte n'est pas un sorcier, et le prestige de son nom ne comblera pas le déficit de 300 millions que nous a légué la monarchie.

Les conseillers de M. Bonaparte s'occupent d'un emprunt de 300 millions qui comblera le déficit. Des banquiers sont tout prêts, dit-on, à s'en charger. C'est fort bien. Mais un emprunt n'est qu'un emprunt, et tout ne sera pas gagné parce qu'on aura comblé un vide en chargeant d'autant notre dette.

— Un journal du soir annonçait hier que le ministère avait donné sa démission et chargé M. O. Barrot de composer un nouveau cabinet. Cette nouvelle est doublement inexacte.

Le ministère durera, bon gré, mal gré, quelques jours encore; mais il paraît bien résolu à se concerter avec ses successeurs désignés de manière à ce que l'enthousiasme d'un parti ou le désespoir d'un autre ne trouve dans l'exercice de l'autorité aucune lacune qui permette au désordre d'essayer un coup de tête ou un coup d'état.

On n'a point encore trouvé de titulaire pour le portefeuille du commerce. Le nom de M. Duclerc a été mis en avant, mais la majorité des ministres déjà nommés ne l'a point agréé.

On a proposé après M. Duclerc MM. Parrieu et Bixio, et aussi, dit-on, M. Victor Grandin. Mais ce dernier nom a été repoussé comme étant trop contraire aux idées de conciliation entre les maîtres et les ouvriers.

— M. O. Barrot est excédé de fatigue. Il dit à chaque représentant de sa connaissance qui lui demande des nouvelles de l'enfantement ministériel: « Ah! plaignez-moi! plaignez-moi! »

L'entrée de M. de Falloux dans le ministère est en effet quelque chose de si singulier, qu'on a peine à se rendre compte de la pensée qui a pu mettre sur les rangs cet ennemi de l'Université.

Il est vrai qu'avant M. de Falloux, M. Bonaparte ou ses amis avaient mis en avant M. de Montalembert, et ce choix était non moins singulier. Naguère M. Bonaparte s'appuyait sur une très chaude recommandation du général Dufour, le vainqueur du Sonderbund, et M. de Montalembert a gravement insulté ce général, on s'en souvient, il n'y a pas un an, devant la pairie.

— Il n'a point été question de M. Zangiacomi pour la préfecture de police. Le choix de M. Rebellot pour ce poste paraît définitif. La préfecture de la Seine ne paraît pas encore donnée très définitivement.

— L'ancien club de la Révolution, devenu, de par la loi, club Montesquieu, a fait hier au soir sa réouverture sans obstacle. M. le commissaire de police siégeait sur l'estrade de la présidence à un petit bureau particulier.

Il a été procédé, par voie d'élection, au scrutin, à la nomination des membres du bureau, pour un mois, aux termes de son règlement. Barbès a été maintenu président. Les citoyens Hervé, Thoré et Texier du Motter ont été élus vice-présidents.

— M. Lamartine écrit en ce moment l'histoire de la révolution du 24 février.

— On ne sait pas encore si la séance où M. le général Cavaignac résignera ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée sera entourée d'une pompe extraordinaire, ou si elle tirera toute sa solennité des actes mêmes du président élu de la République et du chef du pouvoir exécutif.

Voici la teneur du serment que devra prêter le président, M. Bonaparte :

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée Nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

— M. Goudchaux a été nommé président et M. Grévy secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon et d'Avignon à Marseille.

— M. Pierre Bonaparte, représentant, qui appartient à la partie la plus avancée de l'Assemblée Nationale, et qui est d'ailleurs commandant de la légion étrangère, parlait tout haut, avant-hier, de donner sa démission de ce grade. Il alléguait pour motif de son mécontentement la future nomination de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique. « Je suis bien aise, disait-il, que mon cousin soit président de la République, mais je ne veux pas que la République recule et qu'on donne la direction de l'enseignement à un légitimiste. »

La nomination de M. de Falloux serait assez singulière à plus d'un titre. Il est pour la liberté absolue d'enseignement, et la plupart de ses futurs collègues n'admettent pas cette liberté, qui serait une calamité publique. Nous nous rappelons, par exemple, que M. Odilon Barrot, futur président du conseil, était, il y a trois ans, commissaire du projet de loi sur l'enseignement secondaire, dont M. Thiers fut nommé rapporteur. Le projet de la commission, dont M. Barrot était un des auteurs, fit jeter les hauts cris à M. de Falloux et à ses amis. Lequel, de M. Barrot ou de M. de Falloux, dans le futur cabinet, sacrifiera ses convictions?

BOURSE DE LYON DU 18 DÉCEMBRE 1848.

Le 5 0/0 est arrivé de Paris à 77 60. Il a ouvert à notre bourse à 78 50 et fini à 79.

Le 3 0/0 s'est traité aussi au-dessus de Paris, quoique à un prix moins élevé que le 5 0/0, 47 75 contre 47 25.

L'Orléans à 720 et 715.

Le Rouen à 450 et 441 25.

Le Marseille à 200.

Le Nord de 385 à 387 50.

La Banque à 1710, et les obligations d'Orléans de 825 à 835, prix tous plus élevés que les cours correspondants de la bourse de Paris.

Les mines de la Loire, après avoir ouvert à 300 (10 f. au-dessus du cours de clôture de samedi), sont rapidement montées à 310, et finissent à 313 75, après avoir touché à 316 25.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardeche sont recherchées à 3400 (hausse 175 f.);

Celles de l'Horme, à 200 (hausse 20 f.);

Celles de Bessèges, à 500 (hausse 20 f.).

Les Omnium de 500 restent à 560 avec preneurs.

Les obligations de la Loire ouvrent à 850 (10 f. de hausse sur le cours de clôture de samedi), et finissent à 865.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 16 décembre.

Après un discours du citoyen Maissiat, la discussion sur le renvoiement est renvoyée à demain.

LE PRÉSIDENT: Hier, j'ai informé l'Assemblée que la commission avait reçu et dépouillé des procès-verbaux de neuf départements et des bâtiments composant l'escadre de la Méditerranée.

Dans la séance d'aujourd'hui, la commission a reçu les procès-verbaux des départements dont les noms suivent :

Oise, Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Cher, Charente-Inférieure, Jura, Aisne, Seine-Inférieure, Mayenne, Meurthe, Marne, Nièvre, Yonne, Lozère, Bas-Rhin, Sarthe, Charente, Creuse, Allier et Rhône.

Les sous-commissions se sont mises immédiatement à l'œuvre, et sur 21 procès-verbaux, 20 sont déjà dépouillés.

Demain, la commission se réunira à midi et continuera ses travaux. La séance est levée.

On lit dans le *Moniteur* l'arrêté suivant :

« Le ministre de l'intérieur, » Vu l'arrêté en date du 25 novembre 1848, par lequel le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, a organisé l'inspection-générale des services administratifs qui dépendent du ministère de l'intérieur,

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Sont nommés :

» 1^o Dans la section des prisons, » Inspecteurs-généraux de 1^{re} classe : MM. Ch. Lucas, Audiat.

» Inspecteurs-généraux de 2^e classe : MM. Dugat, Tourin, Perrot.

» Inspecteurs-généraux adjoints : MM. Lohmeyer, Letellier.

» Inspectrice-générale : M^{me} Lechevalier.

» 2^o Dans la section des établissements de bienfaisance, » Inspecteurs-généraux de 1^{re} classe : MM. de Lurieu, Lelannier.

» Inspecteurs généraux de 2^e classe : MM. Bandy de Nalèche, Romand, de Watteville, Paul Mabrun (ancien préfet).

» Inspecteurs-généraux adjoints : MM. Martin d'Oisy, Delavigne.

» 3^o Dans la section des aliénés, » Inspecteurs-généraux de 1^{re} classe : MM. Ferrus, Parchappe.

» Inspecteur-général adjoint : M. Lasègne, docteur-médecin.

» Art. 2. Le conseil des inspecteurs-généraux des services administratifs sera présidé par le ministre.

» M. Charles Lucas, inspecteur-général des prisons, est nommé vice-président.

» Art. 3. Le secrétaire-général est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Chronique.

Jeudi dernier, à onze heures du matin, Philibert Gardet, tisserand à Béliigny, rue de la Quarantaine, faubourg de Villefranche, a été trouvé pendu dans son domicile.

Cet homme vivait isolé; sa femme, garde-malade, faisait de fréquentes et longues absences pour exercer sa profession; depuis huit jours elle soignait un malade dans la commune de Limas.

Mardi dernier, les voisins avaient entendu Gardet se lever comme d'habitude; mais ne l'ayant entendu ni vu dans la journée et le lendemain, ils s'inquiétèrent le jeudi matin et ouvrirent sa porte. Ils virent cet homme assis à son métier, ayant au cou une corde dont l'autre extrémité était attachée à la traverse supérieure; il était immobile, les bras croisés sur la pièce en fabrication. Il avait succombé à un asphyxie par suspension. Le médecin reconnu que la mort pouvait remonter à deux jours.

On ignore la cause de ce suicide, mais on ne l'attribue pas à la misère, car Gardet avait de l'ouvrage, et aux ressources de son état il joignait celles de l'industrie exercée par sa femme et n'avait point d'ailleurs d'enfants à sa charge. (*Journal de Villefranche.*)

CONDITION DES SOIES DU 18 DÉCEMBRE. — 132 balles. — Ouvrées, 100 grèges, 32. — Dernier numéro, 1608.

Spectacles du 19 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Robert le Diable, grand opéra.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Livre noir, drame en six tableaux.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

Suite de la séance du 27 novembre 1848.

SESSION DE 1848-49.

Entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie.

Le citoyen Chavanis fait un rapport sur l'entretien des bâtiments des casernes de gendarmerie.

Le rapporteur expose que l'administration sollicite un crédit de 2,500 f., savoir : 2,000 fr. pour la caserne de Lyon, et 500 fr. pour la caserne de Villefranche.

La commission, tout en concluant à l'adoption de la proposition, aurait désiré que l'administration, s'étayant de l'expérience des réparations de chaque année, fournit des devis approximatifs comprenant une partie notable des travaux nécessaires. On pourrait alors espérer une économie ou une meilleure application des dépenses, tandis que, dans l'état actuel, il n'y a qu'une dépense invariable.

Le conseil-général note le crédit et émet le vœu qu'en ce qui touche les dépenses appliquées à la réparation et à l'entretien des bâtiments publics, l'administration fasse à l'avenir dresser des devis de la partie de ces travaux dont le détail pourrait être constaté.

Réparations à la maison d'arrêt de Villefranche.

Le citoyen Varinay fait un rapport sur des réparations à la maison d'arrêt de Villefranche. Le conseil-général accorde 3,000 f. pour cet objet.

Réparations à la caserne de gendarmerie de Villefranche.

Le citoyen Varinay fait un rapport sur les réparations à la caserne de la gendarmerie de Villefranche. Le conseil vote une somme de 700 fr. pour cet objet.

Réparations à la préfecture.

Le citoyen Varinay fait un rapport sur les réparations de la préfecture.

Un devis a été présenté, et M. le rapporteur propose l'allocation du crédit de 3,500 fr. Le conseil adopte.

Réparations aux bâtiments et au jardin de la sous-préfecture.

Le citoyen Varinay fait un rapport sur un crédit demandé pour réparations aux bâtiments de la sous-préfecture de Villefranche. Une double allocation est demandée : 1,200 francs pour la réparation du cabinet du sous-préfet, des bureaux, de la salle à manger et enfin des murs d'enceinte du jardin; 400 fr. pour plantations et diverses réparations au jardin.

Un devis a été présenté constatant la première allocation; il n'en est point de même pour la deuxième.

La commission des finances a été d'avis d'allouer le crédit de 1,200 fr., et de réduire à 200 fr. le crédit de 400 fr. demandé pour les plantations et déblais du jardin.

Le préfet, les citoyens Robat, Boucaud, de Vauxonne présentent quelques observations sur l'état du jardin de la sous-préfecture et sur l'utilité et la convenance des réparations demandées, ce jardin ayant été complètement bouleversé par suite de réparations faites sur le Morgon.

de quelques gouttes.

Le comte ne l'entendait pas. Le feu extraordinaire de ses regards, le gonflement de ses veines, les mouvements précipités qui soulevaient sa poitrine, montraient en lui un redoublement de forces impétueuses; en même temps, brisé par cette surexcitation d'existence, il semblait chanceler.

Debout auprès du lit, il appuya son bras contre une des colonnes et y reposa sa tête.

Lénore, dans un mouvement de compassion tendre, prit la main que le comte laissait pendre à côté de lui et la serra dans les siennes.

A ce contact, on put voir passer sur les traits de Norberg un doux frémissement; ses fibres se détendirent, les violents battements de son sein s'apaisèrent en longs soupirs, il tourna lentement la tête vers Lénore.

Ses yeux cherchèrent ceux de la jeune fille, alors si près de lui. Dans cette union magnétique et profonde du regard, ses prunelles sèches, ardentes, se baignèrent d'une ineffable douceur; le rayon de l'amour y parut dans son éclat divin.

Lénore, émue, troublée, et sous la puissance d'une séduction suprême, lui dit d'une voix tremblante :

— Qu'avez-vous? Parlez-moi du fond de l'âme... L'autre jour, que je me suis trouvée seule ici avec vous, vous m'avez supplié de ne jamais douter de votre amour pour que vous puissiez vous reposer en paix dans la tombe.

Un sourire de tendresse indicible passa sur les lèvres du comte. Elle continua :

— J'ai senti une foi profonde en cet amour... et maintenant votre trouble, votre désespoir de vous retrouver près de moi m'en feraient douter. Dites-moi donc, que faut-il croire?

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

Lénore se dirigea vers la porte et la trouva fermée.

Norberg, voyant qu'elle ne pouvait ouvrir, s'élança de ce côté, tourna le bouton en tous sens, mais la serrure résista à ses efforts.

— Cette porte est fermée! dit-il d'une voix étrangement altérée.

— Mais nous le savions bien, dit Lénore en riant de nouveau; le prince nous avait avertis de sa spirituelle noirceur.

— Et l'escalier est désert!... la tour isolée!... O fatalité! continua Norberg d'un accent plus sourd.

— Vraiment, comte, je crois que vous tremblez, dit Lénore.

Et cette observation redoubla sa gaieté.

Mais Norberg se tourna vers elle en ce moment; sa figure avait une expression si solennelle et si triste, que le rire tomba soudain des lèvres de la jeune fille; elle se retira de deux pas, le cœur serré, et dit avec un trouble naissant :

— Je le vois bien, vous craignez pour moi, monseigneur, les propos inconvenants que peut faire maître cette aventure; mais je saurai les supporter avec indifférence. Que serait donc le courage si, en résistant aux coups du malheur, il se laissait abattre par les misérables attaques du sarcasme et de la raillerie?

Norberg se taisait.

— Mais cela ne peut même aller jusque-là, continua-t-elle; l'impératrice saura bientôt la situation embarrassante où je me trouve, et elle viendra me délivrer.

Même silence de la part du comte.

— Enfin, reprit Lénore en cherchant à se rassurer elle-même, le pire de tout cela est que je passe la nuit ici...

Elle se tut et écouta quelques instants : aucun pas ne se faisait entendre dans l'escalier; le plus profond silence environnait la tour.

Pendant quelques minutes, Lénore se promena à pas lents dans l'étroite retraite.

— Remettez-vous sur votre canapé, dit-elle au comte avec dou-

ceur; vous êtes encore bien souffrant... Moi je vais me reposer quelque part... là... dans ce grand fauteuil.

Norberg restait toujours immobile et pâle comme une statue.

Lénore venait de s'approcher d'un grand siège de tapisserie. Elle vit le rosaire du chevalier suspendu auprès à la muraille et le détacha.

— Vous me prêtez votre rosaire, n'est-ce pas? dit-elle avec une sérénité feinte, car l' inexplicable effroi de Norberg commençait à pénétrer en elle; je vais dire ce chapelet à l'intention de hâter ma délivrance.

Elle s'assit, posa la tête sur l'oreiller du fauteuil, et fit tourner quelques instants les grains bénits entre ses belles et gracieuses mains.

Puis elle écoutait encore.

— Allons, rien ne vient. Il faut rester ici, à ce qu'il paraît, dit-elle. Pourquoi demeurer ainsi, comte? Asseyez-vous.

Par instants les yeux de Lénore se voilaient d'un léger assoupissement, puis se rouvraient avec plus d'éclat, et elle murmurait :

— O ma chère princesse! quel danger elle a couru! Mais elle n'a plus rien à craindre, Dieu merci; elle est paisible, heureuse!

Puis, penchant de nouveau sa tête allangui :

— Mais reposez-vous donc, monseigneur, dit-elle à Norberg.

Elle ajouta en essayant encore un sourire :

— Moi, je suis bien fatiguée ce soir... et si je m'endors ici, vous verrez, je suis bien capable de ne faire qu'un somme toute la nuit.

— O mon Dieu! c'est elle qui le dit, s'écria Norberg en sortant de sa fixité par un violent tressaillement. Si elle s'endort ici, ce sera d'un sommeil aussi long que la nuit... que la nuit éternelle!...

La jeune fille le regarda avec stupeur et pitié. Elle se leva et s'approcha de lui à pas lents.

— Il y a encore là, dit-elle, une fiole de cet élixir qui calme si promptement les transports de la fièvre. Oui, vous devriez en pren-

Le rapporteur rappelle qu'aucun devis n'a été présenté sur ces dernières réparations, que la commission des finances a pensé aussi qu'on devait réduire autant que possible toutes les dépenses de cette nature qui ne paraissent point absolument indispensables, et que les sommes qu'on réduisait ainsi pourraient être utilement reportées sur des établissements de bienfaisance dont les allocations paraissent trop faibles. Il signale instamment l'établissement du refuge d'Oullins.

Le conseil-général vote les 1,200 fr. relatifs au premier crédit, et seulement 200 fr. pour le jardin.

Secours au refuge d'Oullins.

Le citoyen Chavanis fait un rapport sur un secours demandé pour le refuge de Saint-Joseph d'Oullins.

L'administration propose une somme de 1,200 fr. La commission des finances a reconnu toute l'importance et l'utilité de l'établissement d'Oullins. Des enfants exposés à tous les dangers que l'abandon et la misère peuvent engendrer trouvent à Oullins un abri, des soins, une éducation morale et religieuse et en même temps professionnelle.

Le rapporteur signale la classification intéressante des états choisis par les enfants, le zèle apporté par les administrateurs; il déplore le regrettable des malheureux qui, dans ces temps derniers, ont pu apporter la dévastation dans cet établissement que son but d'humanité devait protéger.

Les conseils municipaux de Lyon, de la Guillotière et de la Croix-Rousse n'ont pas hésité à continuer leur subvention à cette œuvre de philanthropie.

La commission des finances propose donc avec empressement l'adoption du crédit.

Le citoyen Rémond fait remarquer qu'il faudrait concilier le projet du préfet avec le chiffre porté au budget; du reste, il pense que le conseil peut voter la somme de 1,200 f., puisque, 200 f. venant d'être retranchés du crédit demandé pour le jardin de la sous-préfecture de Villefranche, ils peuvent être reportés à cet article du budget.

Assurances des bâtiments départementaux contre l'incendie.

Le citoyen Suchel, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur l'assurance des bâtiments départementaux contre l'incendie.

Le conseil décide qu'une somme de 611 f. 5 c. sera portée pour cet emploi au budget de 1849, sous-chapitre 16.

(La suite à un prochain numéro.)

BULLETIN HEBDOMADAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Marseille, 13 décembre.

Commerce.

La semaine qui vient de s'écouler a offert quelque intérêt sous le rapport des transactions en sucres bruts.

La cargaison de la *Jeune-Pauline*, attendue de Cayenne, a été vendue à livrer à 27 f. les 50 kilog. entrepôt, escompte 2 0/0 avec terme d'usage.

Dans les sucres de Martinique et Guadeloupe, il s'est traité, en divers lots, environ 500 barriques, soit disponibles en magasin ou dans le port, soit à livrer, dans les prix de 27 à 28 f. les 50 kilog. entrepôt, avec escompte et différentes conditions. Un lot de 44 barriques en magasin, qualité ordinaire, a été cédé à 26 f. avec escompte et terme.

SUCRES RAFFINÉS. — Les achats pour l'exportation ont été peu nombreux; les cours restent à peu près invariables.

Entrepôt, les 50 kilog., raffinés papier, 7 0/0, 56 f. 25 c. à 56 f. 50 c. — nus, — 57 50 57 75 — cassés, — 57 57 50

Les ventes à la consommation ont été plus suivies. On a réalisé en diverses parties environ 100,000 kilog. de raffinés pains nus de 76 f. 80 c. à 77 f., et 40,000 kilog. bâtarde blanche de 75 f. 75 c. à 74 f.

CAFÉS. — Les sortes du Brésil ont eu encore quelques faibles débouchés dans le courant de cette huitaine. Diverses parties de Rio-Janeiro ont eu placement à 40 f. les 50 kilog. entrepôt, avec de larges escomptes.

HUILES D'OLIVE A FABRIQUE. — Il y a eu meilleure tenue sur cet article dans le commencement de la semaine et hausse assez sensible depuis deux jours. La spéculation s'étant emparée d'un chargement de Melazzo à 107 f. 80 c. l'hectolitre avec escompte, la savonnerie a suivi cet exemple, et ses qualités disponibles ont trouvé preneurs, aujourd'hui en bourse, à 108 f. 60 c. paiement comptant.

Les trois premiers mois sont recherchés à 110 f. 95 c., et le deuxième trimestre à 107 f. 80 c.

GRAINES OLÉAGINEUSES. — La reprise que nous signalions sur les graines dans notre précédente revue n'était que le prélude de la faveur qui s'est manifestée par suite de quelques demandes en huiles, et surtout par la suspension des arrivages.

La graine de sésame s'est élevée à 51 fr. les 100 kilog., et celle d'arachide à 52 fr.

HUILES DE GRAINES. — L'activité ne s'est point maintenue pendant ces derniers huit jours. Les affaires traitées se sont bornées à quelques ventes de peu d'importance.

L'huile de sésame a valu 103 fr. les 100 kilog.; celle d'arachide 100 fr. 50 c., et celle de lin 85 fr. 80 c.

L'huile d'olive s'est ressentie plus particulièrement du calme général. Aucune affaire, soit en disponible, soit à livrer. On cote le disponible 95 f. 50 c. l'hect., et à livrer 95 f. 75 c.

HUILES LAMPANTES. — Mouvement nul. Les provenances de la Corse ont seules donné matière à quelques ventes de détail dans les prix de 107 f. 80 c. à 109 f. 40 c. l'hectolitre.

Les belles qualités de Naples et d'Espagne valent aujourd'hui 112 f. 50 c. à 114 f. 05 c., et les Tunis et Levant de 109 f. 40 c. à 110 f. 95 c.

HUILES COMESTIBLES. — Affaires nulles en huiles fines d'olive; néanmoins les prix demeurent bien tenus.

Quelques petites ventes ont eu lieu en huile de sésame à froid mangée dans les prix de 55 f. 45 c. à 56 f. 40 c. les 50 kilog.

SAVONS. — La position se maintient assez favorable pour les savons, et tout porte à croire que les ordres d'achat, continuant à arriver sur notre place, ne tarderont point à déterminer une amélioration dans les cours. La demande est en ce moment assez soutenue, et les affaires se succèdent avec régularité dans toutes les qualités.

Il s'est débouché, cette semaine, à l'acquitté, environ 2,000 caisses de savon bleu pâle et bleu vif, de 59 f. 50 c. à 50 f., et 500 caisses dit blanc, de 46 f. 50 c. à 40 f. les 50 kilog.

A l'entrepôt, les achats pour l'exportation comportent un millier de caisses pâle et vif, de 27 à 28 fr.; 5 à 600 caisses blanc, de 56 à 58 fr., et 2,500 caissons recuit pâle et vif, à 50 f. les 50 kilog.

SPIRITUEUX. — Cette semaine a été on ne peut moins fertile en affaires.

Les 5/6 disponibles sont tenus à 59 f. Les premiers mois de l'année prochaine, 41 f. 50 c., et le deuxième trimestre, 42 fr. 50 c.

Les mares, 55 f. **BLÉS.** — Les transactions en blés ont été interrompues cette semaine par la préoccupation générale qui s'est emparée de tous les esprits. Nous avons eu quelques arrivages auxquels on n'a point touché jusqu'à présent.

On nous a signalé seulement quelques petites ventes qui ont eu lieu pour la consommation.

Constantinople, 4 décembre.

La décade que nous venons de traverser a été un peu plus féconde en transactions et en céréales que celles qui l'ont précédée. Nous avons pourtant tout lieu de croire que les affaires auraient été plus animées, si la marchandise n'était soutenue à des prix plus élevés que ceux que les acheteurs seraient disposés à payer. Comme nous avançons vers la mauvaise saison, et que, d'un autre côté, la plupart des chargements qui arrivent ici, ne pouvant être vendus, sont expédiés en Europe, l'on pense que les prix, de notre côté, seront maintenus pour les bonnes qualités secondaires.

Il a été vendu cette décade environ 50,000 kilogrammes de blés tendres de Roumélie pour l'Angleterre, 12,000 kilog. de blés durs de la même provenance pour l'Archipel, et 80,000 kilog. d'orges pour la Méditerranée. Aucune affaire n'a eu lieu en semence de lin.

Voici la cote de nos prix :

Blés durs d'Azoff.	P.	22	1/2	à	24
» de Bessarabie.	»	21	1/2	à	22 1/2
» de Roumélie.	»	17			19 1/2
» tendres de Roumélie.	»	13			18
» d'Ibraïl.	»	15			17
Seigles.	»	11			12
Mais.	»	14			16
Orges.	»	7	1/2		7 3/4
Avoines.	»	8	1/2		8 3/4

Notre dépôt actuel est d'environ 550,000 kilog. de blés durs et tendres, 140,000 kilog. de maïs, et 20,000 kilog. de seigles. Les avoines manquent.

RIZ. — Le calme est toujours plus prononcé dans les riz. Pas de variations dans les cours. Rizon fleur nouveau, à 48 f. les 100 kilog.; rizon écume nouveau, à 43 f. les 100 kilog.; rizon écume vieux, de 44 f. à 45 f. les 100 kilog.; rizon ordinaire nouveau, à 40 f.

LÉGUMES. — Les haricots de Châlons et les pois verts de Lorraine sont assez demandés. Les autres légumes restent calmes et ne trouvent acheteurs que pour des parties de simple détail. Haricots de Châlons, à 26 f.; pois verts de Lorraine, à 56 f.; pois jaunes, à 51 f.; lentilles triées, à 56 f.; graine longue de Sicile, à 47 f.

SOIES. — L'inaction la plus absolue a régné cette semaine sur notre marché pour les soies. Le peu d'empressement des acheteurs, d'une part, et, de l'autre, la ténacité des vendeurs ont contribué également à l'absence de toute transaction. Cependant l'opinion générale est assez prononcée pour le maintien des prix.

Point d'arrivages.

COTONS. — Nous avons eu cette semaine l'arrivée de 209 balles de New-York et de 175 balles de Boston, qui ont été enlevées au débarquement avec une nouvelle faveur sur les prix. Nous nous trouvons aujourd'hui sans marchandise.

Le Havre, 5 décembre.

Depuis huit jours, nous avons reçu 4,500 balles coton, et nos débouchés ont été de 11,500 balles, dont 800 balles vendues à livrer. Par suite de ce grand mouvement d'affaires, nos prix ont monté graduellement et sont aujourd'hui de 5 et 6 f. au-dessus des plus bas cours de la semaine précédente.

Notre stock se trouve très réduit; il est maintenant autour de 18,000 balles contre 57,000 balles en 1847 et 9,000 balles en 1846, à pareille époque.

Liverpool, 11 décembre.

Notre marché est très ferme aujourd'hui aux prix cotés vendredi. Les ventes s'élèvent à 6,000 balles, dont 5,009 Etats-Unis, de 3 1/2 à 5 1/4; 100 Maragnan 1 1/4; 250 Egypte 3 3/4, à 6 7/8; 500 Surate 2 7/8, à 3 1/4 d.

LAINES. — Les ventes dans cet article présentent un ensemble de 550 balles laine de Casabianca à 57 f. 50 c. les 50 kilog.

CUIRS. — De nouvelles transactions ont eu lieu dans les provenances d'Amérique. On a vendu en plusieurs lots environ 4,000 cuirs secs et en saumure de Rio-Grande et Monte-Video.

MORUES. — Les derniers avis d'Italie nous annonçant une baisse d'un franc à Gènes, les ordres d'achat pour ce pays sont limités au-dessous de 13 f. les 50 kilog.; mais les détenteurs ne veulent rien traiter dans ces conditions.

La vente pour la consommation est très calme; le poisson lavé et séché à Marseille se raisonne toujours de 20 à 21 f.

MÉTAUX. — Les plombs ont eu le placement de 1,800 saumons de Carthagène au débarquement à 51 f. 80 c. les 100 kilog., entrepôt sans escompte.

Lille, 11 décembre.

HOUBLONS. — Les houblons de Spalt (Bavière), qui sont les meilleurs du monde entier, s'obtiennent à raison de 255 f. les 50 kilog. rendus à Paris; quant aux houblons de Spalt-Campagne, comme Mosback, Neugarten, etc., on cote 15 f. de moins. Les houblons seraient beaucoup plus chers si les révolutions d'Allemagne n'avaient pas eu lieu; cependant on attend incessamment une reprise dans les prix.

BESTIAUX. — La foire de Saint-Nicolas a été une des meilleures pour la ville de Bourg. Il y avait beaucoup de monde. Les transactions ont été nombreuses et les affaires actives. Le bétail s'est bien vendu; le grain abondait et les prix se sont soutenus. Les habitants de la banlieue ont fait de forts achats dans les magasins.

Industrie.

On écrit de Roubaix :

« Les affaires, qui avaient été restreintes sur notre place pendant le mois de novembre, reprennent maintenant un peu d'activité.

» Nos filatures, qui ne marchaient qu'à demi et au plus aux trois quarts, marchent en entier, et nos ouvriers sont tous occupés; mais leur salaire n'a pu encore s'améliorer. La plupart peuvent à peine vivre en travaillant.

» Il s'est fait quelques affaires pour l'exportation; bien des lots sont encore en ce moment près de se vendre. Nos fabricants ont généralement plus de confiance dans l'avenir; mais cette confiance peut s'éteindre tout-à-coup, comme elle peut aussi se raffermir davantage, suivant le choix du président de la République.

» Il y a même des commissions importantes remises à bon nombre de nos fabricants qui seront ou annulées ou confirmées après l'élection connue.

» Les besoins de nos articles de printemps sont généralement connus; il y a donc tout lieu d'espérer. »

Mulhouse, 10 décembre.

TISSUS. — La hausse a fait de nouveaux progrès cette semaine. Les calicots continuent à être très recherchés. Les acheteurs étrangers que nous avons sur place, les demandes de Rouen et les besoins qu'éprouvent les fabriques d'indiennes de notre pays, dont l'approvisionnement est épuisé, font prévoir des prix encore meilleurs d'ici à quelque temps. Les filés ont aussi éprouvé une augmentation. Les cotons en laine se maintiennent sans changement.

Prix courant des cotons sur la place de Mulhouse le 2 au 9 décembre : calicot éru, 90 c.; 75 p., forts rouge, le mètre 40 à 46 c.; idem première qualité pour l'impression, 55 1/2 à 55 1/2; deux. qual., id. 51 à 53 1/2; 4 m. 05 c. court. à forts id. 57 à 58; 1 20 id., 45 à 62; 1 55 id., 58 à 72; 4 50 id., 65 à 82; 4 80 id., 72 à 96.

Mousselines-laines chaîne coton d'Alsace, 46 à 60.

Cotons en laine, Louisiane, Mobile, Géorgie et autres sortes des Etats-Unis : qualité pour trame, les 50 kilog., 68 à 78; idem pour chaîne, 70 à 80; Jumel, 75 à 115.

Coton filé chaîne en bobines, le kilog., 2 45 à 2 65; idem trame prem. qualité, 2 55 à 2 55, 2 55 à 2 75, 2 70 à 2 90.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES

Au jeudi 14 décembre 1848, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et lingots.	158,067,641 f. 82 c.
Numéraire dans les succursales.	111,246,343 »
Effets arriérés à recouvrer.	155,677 67
Portefeuille de Paris, dont 18,912,494 f. 19 c. provenant des succursales.	39,975,772 90
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	107,766,935 45
Avances sur lingots et monnaies.	13,062,823 »
Avances sur effets publics français.	55,605,746 65
Avances sur effets publics dans les succursales.	1,529,558 »
Avances à l'Etat.	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 450 millions.	50,000,000 »
Rentes de la réserve.	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles.	54,786,288 62
Placements des succursales.	12,806,741 59
Hôtel et mobilier de la Banque.	4,000,000 »
Immeubles des succursales.	2,478,824 »
Prêt de dix millions à la ville de Paris.	5,500,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte.	200,000 »
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux des villes.	250,000 »

Effets en souffrance à la Banque.	14,948,890 95
Effets en souffrance dans les succursales.	6,607,663 »
Dépenses d'administration de la Banque.	4,081,675 57
Dépenses d'administration des succursales.	510,495 »
Divers.	870,118 46
Bons du Trésor à consolider.	7,848,847 56
	663,972,744 84

PASSIF.

Capital de la Banque.	67,900,000 »
Capital des nouvelles succursales.	25,550,000 »
Réserve de la Banque.	10,000,000 »
Idem des nouvelles succursales.	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque.	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation.	589,755,600 »
Billets au porteur en circulation des succursales.	16,815,550 »
Billets à ordre.	508,282 »
Compte courant du Trésor créditeur.	26,272,402 77
Compte courant dans les succursales.	78,050,109 02
Compte courant dans les succursales.	26,789,607 »
Récépissés payables à vue.	2,666,800 »
Récépissés payables à vue dans les succursales.	1,280,357 »
Traites des succursales à payer par la Banque.	5,516,160 55
Traites de la Banque à payer par les succursales.	1,986,627 »
Dividendes à payer.	180,517 25
Liquidation du comptoir d'Alger.	569,684 04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées.	5,779,075 52
Escomptes, intérêts divers dans les succursales.	2,758,480 »
Récompte du dernier semestre.	422,952 27
Idem du dernier semestre dans les succursales.	615,789 »
Divers.	176,075 71
	663,972,744 84

Nouvelles diverses.

Par arrêté en date du 14 décembre, MM. Fleury, Mestro et Pellmann sont nommés membres de la commission instituée à l'effet de réunir et de reviser la législation spéciale de l'Algérie.

— Par arrêté en date du 15 décembre, les départements des Basses-Alpes, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de la Manche, du Haut-Rhin, de la Vienne, sont convoqués pour élire chacun un représentant, en remplacement de MM. Denoize, Bethmont, César Bacot, Reibell, Chauffour, démissionnaires, et le sixième et dernier en remplacement de M. Draut, décédé.

— On lit dans l'*Observateur de l'Aisne* :

« Le 6 de ce mois, cinq habitants de la commune de Bellest se réfugièrent dans une carrière pour éviter une pluie intense. Ils voulaient visiter ces obscures galeries où la population du pays avait en 1814 cherché un refuge contre l'invasion des cosaques. La lumière qui guidait leurs pas étant éteinte, ils s'égarèrent; ils en vinrent même à se séparer l'un de l'autre, cherchant, chacun de son côté, à trouver une issue. Au bout d'une heure, deux d'entre eux finirent par retrouver l'entrée. Ces deux hommes, désolés de ne pas voir revenir leurs camarades, se hâtèrent de descendre au village pour y chercher de la lumière et des secours. On ne put les retrouver que quatre heures après et loin du lieu où on les cherchait. Après avoir erré durant ces mortelles heures dans l'obscurité, ils parvinrent à entrevoir un peu de jour qui pénétrait dans la carrière par une fissure. A l'aide d'instruments dont ils étaient heureusement munis, ils élargirent cette ouverture et purent enfin sortir, mais non sans les plus grandes difficultés. »

AUTRICHE.

VIENNE, 9 décembre. — On assure que le délai accordé à la Hongrie pour faire sa soumission est prorogé jusqu'au 18, dit la *Gazette de Spener*.

Le choléra a fait son apparition à Pesth et à Bude.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

GYMNASE CIVIL

DE BELLECOUR,

A L'USAGE DES DEUX SEXES,

Dirigé par M. PEYRIN, rue du Péral, 10.

Parmi les nombreux établissements consacrés dans notre ville à l'éducation de la jeunesse, il en est un, sans contredit, dont l'utilité, au point de vue moral et hygiénique, mérite une mention toute spéciale : nous voulons parler du Gymnase ouvert ici depuis peu de temps par un des professeurs les plus distingués, et dont les résultats appellent toute l'attention de la science et le bienveillant appui de la société.

La gymnastique, telle que la professe M. Peyrin, n'est plus seulement une série d'exercices corporels pratiqués dans le seul but de développer l'adresse et la vigueur des élèves; elle puise encore dans une étude approfondie de l'organisation humaine des applications d'un ordre plus sérieux et non moins utile. La santé, cette seconde vie, pour ainsi dire, qui ne prend son essence que dans la souplesse des mouvements, le jeu parfait et régulier des articulations ainsi que des organes respiratoires, dans l'harmonie, en un mot, de toutes les parties de notre être, la santé, disons-nous, ne saurait avoir de plus puissant auxiliaire que la *gymnastique raisonnée*.

En effet, la grâce et la beauté, la force et l'élasticité des membres, ces précieuses apanages de la jeunesse dont les nations de l'antiquité se montraient si jalouses, n'étaient dus qu'à la gymnastique. C'était elle qui, prenant l'homme à son berceau, développait graduellement et avec une sollicitude infinie toutes les facultés de ses organes, lui préparait une jeunesse virile, une constitution saine et robuste, et lui donnait enfin cette perfection de formes que nous admirons encore dans les chefs-d'œuvre que nous ont laissés la peinture et la statuaire antiques.

Mais, hélas ! combien s'est agrandi depuis le cercle des infirmités humaines ! combien notre espèce a dégénéré ! Que de difformités, que de maux bizarres, cruels, inconnus, viennent chaque jour nous punir de notre inertie, de notre coupable négligence !

Revenons donc aux sages pratiques des anciens, reprenons l'empire de nos facultés, raffermissons chez nos enfants une santé qui ne serait jamais qu'imparfait sans l'exercice raisonné de leurs organes, rendons enfin à la gymnastique le rang qu'elle doit occuper dans l'éducation de la jeunesse, et nous aurons bientôt à bénir les résultats de son application.

Indépendamment des leçons particulières au prix de 1 f. le cachet, données tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, dans une salle spacieuse parfaitement chauffée et éclairée, le professeur, cédant aux conseils de quelques uns de nos illustrations médicales ainsi qu'aux demandes réitérées de nombreuses familles, vient d'ouvrir, moyennant un modique abonnement de 4 f. par mois, une classe générale d'exercices qui auront lieu le dimanche et le jeudi de chaque semaine, de midi à deux heures pour les jeunes gens, et de deux à quatre heures pour les demoiselles.

L'émulation qui doit nécessairement résulter de leçons prises en commun ne peut qu'augmenter l'attrait de ce genre d'études et en propager les merveilleux bienfaits.

Le Magasin de Papiers peints, rue Saint-Dominique, est visité par tout le monde pour les Albums et autres ouvrages d'Étrennes.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES,

ASTHME, COQUELUGHES, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 13, et à la pharmacie, place des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy,

n° 1; Châlon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER. M. Grogé a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

LYON.—Imprimerie de BOURSRY, grande rue Mercière, n° 66.

LIVRES ILLUSTRÉS, ÉTRENNES ARTISTIQUES, LIVRES D'IMAGES, ALBUMS COMIQUES, ALBUMS POUR ENFANTS.

Au Magasin de Papiers peints, rue Saint-Dominique, n° 9, est établi le seul Dépôt des Albums, Collections de Dessins et Livres d'enfants, publiés par AUBERT et Co, de Paris.

ON Y TROUVE

De fort jolis petits Recueils de Dessins depuis le prix de 50 centimes, — des Alphabets en images, — des Albums pour orner les tables de salon, — des Collections réunies en Albums pour dames et demoiselles, — en un mot tout ce qu'il est de mode et de bon goût d'offrir en cadeaux d'Étrennes. La vente sera close le 1^{er} janvier.

Les personnes qui veulent choisir dans un grand assortiment sont invitées à ne pas attendre que la vente soit sensiblement diminuée au dépôt.

(2227)

Etude de M^e Gaillot, avoué à Lyon, quai de Bondy, 162.

VENTE JUDICIAIRE en neuf lots, sans enchère générale, devant le tribunal civil de Lyon, de **trois Maisons et Terrains à bâtir**, appartenant à M. Etienne Carron.

L'adjudication aura lieu le six janvier 1849.

1^{er} lot. — Il se compose d'une maison sise à Lyon, à l'angle de la rue d'Algérie et de la rue Sainte-Monique, où elle porte le n° 3. Elle se compose d'un rez-de-chaussée élevé sur caves et de quatre étages avec mansarde en retraite.

Mise à prix : cent mille francs; ci. 100,000 f.

2^e lot. — Il se compose d'une maison sise à Lyon, rue Imbert-Colomès, où elle porte le n° 23. Sur le derrière et sur toute la longueur de la maison existe une cour d'une largeur de six mètres environ. A l'extrémité nord de la cour s'élève un bâtiment appuyé sur balmes.

Mise à prix : cinquante mille francs; ci. 50,000

3^e lot. — Il se compose d'un terrain clos de murs, situé à la Croix-Rousse, présentant une surface allongée et ayant une étendue superficielle de six cent cinquante-neuf mètres environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000

4^e lot. — Il se compose d'une vieille maison située à la Croix-Rousse, ayant une étendue superficielle de cent quatre-vingts mètres carrés environ; elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Mise à prix : deux mille francs; ci. 2,000

5^e lot. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, ayant une superficie de cent soixante-un mètres carrés environ.

Mise à prix : deux mille francs; ci. 2,000

6^e lot. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, présentant une surface très allongée, ayant une superficie de deux mille huit cent soixante-dix-sept mètres carrés environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000

7^e lot. — Il se compose d'un terrain ayant une étendue superficielle de cinq cent soixante-douze mètres carrés environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000

8^e lot. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, servant provisoirement à communiquer avec la rue Jacquard, ayant une étendue superficielle de six cent onze mètres carrés environ.

Mise à prix : six mille francs; ci. 6,000

9^e lot. — Il se compose d'un terrain situé à la Croix-Rousse, présentant une surface très allongée, ayant une étendue superficielle de deux mille deux cent soixante-huit mètres carrés environ.

Mise à prix : vingt mille francs; ci. 20,000 f.

Les immeubles composant le 3^e, le 4^e, le 5^e, le 6^e, le 7^e, le 8^e et le 9^e lots faisaient autrefois partie de l'ancien clos Nesme. (8185)

Etude de M^e J.-X. Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, n° 3.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au samedi treize janvier 1849, à onze heures du matin, en deux lots distincts et séparés, d'un **Corps de bâtiment, de Prés, Terres, Bois, Pâtures et Vignes**, situés en les communes de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Poleymieux, et plus amplement désignés ci-après.

Cette vente est poursuivie à la requête du sieur Auguste Lericel fils, négociant à Vaise, chemin de Saint-Cyr, lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Emard, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure rue Pizay, n° 3;

Contre Charles Viallon, extracteur de pierres, demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or;

En vertu d'un titre exécutoire et en suite de la saisie réelle pratiquée au préjudice dudit Viallon le vingt-cinq juillet 1848, suivant exploit de l'huissier Bret, laquelle a été dûment dénoncée le trentième juillet dernier. Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Lyon le huit août 1848, vol. 73, n° 3;

Et en suite d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon le dix-huit novembre dernier.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE.

1^{er} lot. — Immeubles situés à Saint-Cyr-au-Mont d'Or.

Il consiste :

1^o En une maison construite en pierres, moellons, chaux et mortier, composée de caves, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, surmontée d'un toit en charpente, recouvert en tuiles creuses au sud, à l'est et à l'ouest, à laquelle on parvient par un portail à deux battants, ouvrant sur le chemin de Saint-Cyr à Poleymieux, et donnant accès dans la

cour. La principale façade de la maison est au sud; elle est percée de dix-huit ouvertures ainsi distribuées : au rez-de-chaussée trois ouvertures de portes et trois de fenêtres, au premier étage cinq ouvertures de fenêtres et une de porte, et au grenier de six croissillons; au sud de la cour et à côté du portail se trouve un hangar en maçonnerie et bois, surmonté d'un toit recouvert en tuiles creuses, et inclinant à l'est et à l'ouest; dans la cour existe aussi une petite écurie attenante à cette maison, et un tènement de terrain en vigne, pré et verger, le tout, y compris le sol des bâtiments, d'une superficie d'environ trente ares, habitée et exploitée par le sieur Viallon, et borné de sud par la propriété Ver-nange, d'ouest par celle de M. Soupa, un chemin entre deux, et d'est par le chemin de Saint-Cyr à Poleymieux par Bussière, lieu où sont situés ces immeubles.

Toujours audit lieu de Bussière, en face des immeubles ci-dessus, mais de l'autre côté du chemin de Saint-Cyr à Poleymieux qui le joint à l'ouest, est un petit tènement de fonds d'environ huit ares, comprenant bois, vigne et carrière, le tout exploité par le saisi. Ce tènement est limité à l'est par l'immeuble de Robier, et au sud par celui de demoiselle Loras-Denis.

2^o En un tènement de fonds de la contenance d'environ septante-cinq ares, dont trente-quatre ares en bois et le reste en terre à blé et luzernière, exploité par le saisi, situé en la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au lieu appelé Bois-du-Mont-Cindre, limité de nord par l'immeuble de M. Rouillet, d'est par celui de M. Chenaux et de couchant par le chemin de Saint-Cyr à Poleymieux.

2^e lot. — Immeubles situés à Poleymieux.

Il consiste en un tènement de fonds de la contenance d'environ trois hectares quarante ares, dont deux hectares environ en terre labourable et le reste en pâturage, sis au lieu de Montoux, exploité par Charles Viallon, limité au sud par les immeubles Rollier-Seillard et Pierre Fournat, et au levant par ceux de MM. Pierre Bonat et Rouillet.

Tous les susdits immeubles sont situés dans les communes de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Poleymieux, canton et justice de paix de Limonest, arrondissement communal de Lyon (Rhône).

Les lecture et publication du cahier des charges, déposé au greffe conformément à l'article 690 du code de procédure civile, ont eu lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-trois septembre mil huit cent quarante-huit.

L'adjudication définitive, fixée au dix-huit novembre dernier, a été renvoyée pour avoir lieu en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, place de Roanne, le samedi treize janvier mil huit cent quarante-neuf, onze heures du matin.

La mise à prix pour le premier lot est de la somme de trois mille francs; ci. 3,000 f.

La mise à prix du deuxième lot s'élève à la somme de quatre mille francs; ci. 4,000

Signé : EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué du poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon. (3100)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 31.

VENTE par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, par-devant le tribunal civil de Lyon, en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité, de **deux Maisons** situées à Lyon, place des Petits-Pères, n° 10, dépendant de la succession de feu François Tranchat père, qui était mécanicien, demeurant au même lieu.

L'adjudication aura lieu le six janvier 1849, à midi.

1^{er} lot. — Il se compose de la maison qui est sur la place des Petits-Pères, n° 10, ayant caves voutées, rez-de-chaussée, premier et second étages avec grenier.

La mise à prix est de dix-huit mille francs; ci. 18,000 f.

Son revenu annuel est de 3,000 f.; il est susceptible d'augmentation.

2^e lot. — Il se compose d'une autre maison située derrière le premier lot, duquel il est séparé par une cour, ayant caves voutées, rez-de-chaussée, entresol et trois étages.

La mise à prix est de dix mille francs; ci. 10,000 f.

Son revenu annuel est de 2,000 f. et il est susceptible d'augmentation.

Il y aura épreuve sur la totalité.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, et pour la communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (2750)

Etude de M^e Guillermain, avoué, rue de la Loge-du-Change, n° 4.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du vingt janvier 1849, à midi, d'une **maison** située à la Guillotière, rue des Asperges, appartenant aux mariés Domec-Carré et Salavin.

Cette maison, récemment construite, a un rez-de-chaussée et deux étages; elle offre sur la rue une façade de cinq ouvertures; sous la maison sont des caves voutées; elle est desservie par une allée en pierres.

De cette propriété dépend une cour dans laquelle il y a un hangar et une fontaine.

La superficie mise en vente est de 450 mètres carrés environ.

Mise à prix : neuf mille francs; ci. 9,000 f. (3328)

Etude de M^e Pichot, huissier à la Guillotière.

VENTES JUDICIAIRES.

Le mercredi vingt décembre 1848, à midi, sur la place du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente de table, buffet, horloge, garde-robe, chaises, batterie de cuisine, char de côté, deux tombereaux. Au comptant. (4426)

Même étude.

Le jeudi vingt-un décembre 1848, à midi, sur la place du Marché de l'avenue de Saxe, aux Brotteaux de la Guillotière, il sera procédé à la vente de tables, étaux, bascule, romaine, chevalet, machine à percer, outils à l'usage de mécanicien, ferraille, etc. Au comptant. (4426 bis)

VENTE VOLONTAIRE

aux enchères publiques

DU CAFÉ NATIONAL

Situé à Lyon, place des Terreaux.

Cette vente aura lieu à Lyon, en l'étude de M^e Coste, notaire, rue Neuve, n° 7, le vendredi 22 décembre 1848, à l'heure de midi, au pardessus la mise à prix de 16,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, aux propriétaires de l'établissement, et à M^e Coste, notaire, dépositaire du cahier des charges. (223)

AVIS.

MM. les assurés de la Compagnie LA SÉCURITÉ sont prévenus qu'à partir du quinze décembre courant, les bureaux de ladite Compagnie sont transférés place de la Platière, n° 2, au 1^{er}, dans le cabinet de M. DE NESLE, fondé de pouvoir, seul chargé de régler et payer les indemnités de sinistres, recevoir et donner quittance de toutes primes dues ou à échoir, signer tous avenants, etc., etc.

Les bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à cinq heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés. (2228)

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité

TERRAIN Avendre deux hectares vingt-cinq ares environ de Terrain consistant en pré, vignes et terres.

S'adresser, pour traiter, à M^e Pinturel, notaire à Sainte-Foy-lez-Lyon, ou à M. Sambet, rue Quatre-Chapeaux, n° 11, à Lyon. (224)

MAGASINS. A louer tout de suite, deux Magasins contigus avec entresol, rue Lafont, n° 24.

S'adresser à l'hôtel du Nord. (2203)

AVIS. Il s'est formé une société pour tenir un **AVIS. porte-pot de vins du Beaujolais** aux prix de 20 et 25 centimes le litre, cours Morand, n° 60, au fond de la cour.

La société se contente d'un petit bénéfice. (2229)

DÉPOT D'ORANGES ET DE CITRONS

Chez M. VINCENT AGLIANI,

Rue du Plat, n° 7. (225)

CHIEN PERDU. Le 14 du courant, il a été perdu un petit Chien de Chasse poil blanc, une tache marron sur la tête et une sur la cuisse.

S'adresser, pour le rendre, à M. Bour, ébéniste, rue Raisin, 20. (226)

JEANCLER - NICOLAS,

FABRICANT DE FAÏENCE,

A Lyon, quai Pierre-Seize, n° 60,

BREVETÉ D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT

(sans garantie du gouvernement).

ENTREPRENEUR ET CONSTRUCTEUR DE CALORIFÈRES

Pour Magasins, Appartements, Châteaux, Eglises, etc.

CHEMINÉES ET POÊLES A CALORIFÈRE.

Carreaux en faïence de toutes les dimensions et de divers genres pour potagers et cheminées à la Rumfort. — Fournaux en faïence inaltérable de Numéros pour les rues, d'Étiquettes pour les jardins et de Sièges inodores. (2194)

de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

MALADIES DES VOIES URINAIRES.

M. le docteur GAS, qui, à Lyon, s'occupe spécialement des maladies des voies urinaires, prévient les personnes qui voudraient le consulter qu'il demeure toujours place Bellecour, n° 8, près la Poste aux Lettres. Il reçoit tous les jours de midi à deux heures. (8216)